

TRANS'AGRI #20

Avril 2022

L'essentiel pour transmettre mon exploitation en toute sérénité



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Parole à Frédéric et Tom sur...

Une transmission-reprise s'anticipe

Alors âgé de 57 ans, Frédéric s'est rendu à une réunion organisée par le Point Accueil Transmission (PAT) et la MSA de Haute-Saône fin 2017, afin de se renseigner sur sa fin de carrière.

Il y a rencontré Laetitia Fayard, conseillère transmission de la Chambre d'Agriculture, avec qui il a pu échanger autour de son projet. **L'accompagnement ensuite avec le PAT en 2018, a permis de mettre en forme son projet en cohérence avec son objectif : installer un jeune ou un couple**, mais ne surtout pas disloquer sa ferme en bovin lait IGP Gruyère.

Ceci a abouti à une inscription au RDI (Répertoire Départ Installation) afin de rechercher un repreneur. 2018 est aussi consacrée à la réalisation de son diagnostic transmission permettant de faire un état des lieux de l'exploitation, de définir les différentes valeurs (repreneabilité, économique, patrimoniale). Il totalise ensuite 5 mises en relation avec de potentiels repreneurs sur l'année 2019.

Tom, un jeune du village, se présente en septembre 2019, juste avant de s'envoler à l'étranger jusqu'en avril 2020. Tandis que le cédant suit une formation transmission et retraite, les deux reprennent contact. Des démarches administratives sont ensuite rapidement entreprises afin de débiter un Start'Agri (période de parrainage avant reprise) de 12 mois en janvier 2021. Tom s'est ainsi installé sur la ferme au 1er janvier 2022.

Si cette transmission s'est déroulée sans embûche du début à la fin, c'est loin d'être un hasard. Frédéric a su anticiper son départ, et le répète : « C'était

logique d'anticiper et puis, **si on veut arriver à ses fins, il faut que les coûts de reprise soient abordables** et que les jeunes ne s'endettent pas à trop long terme. Sinon, c'est vraiment se tirer une balle dans le pied. En plus, on ne sait pas ce que seront les rendements à l'avenir avec les conditions climatiques un peu incertaines. » Tom, son jeune repreneur, n'est pas en reste et insiste : « C'est important d'être bien organisé et d'avoir les délais en tête. **On pense qu'on a le temps, et puis ensuite c'est la période des foins et des moissons et on est en retard pour les dossiers.** »

Bien accompagnée par la Chambre d'Agriculture, cette transmission-reprise démontre l'intérêt de l'anticipation des démarches !



Propos recueillis par V. RENO et L. FAYARD
Chambre d'Agriculture de Haute-Saône

Édito

« Est ce que vous avez des jeunes qui cherchent à s'installer ? Il s'agit de la question que certains d'entre vous nous posent régulièrement et la réponse est OUI.

Oui, mais pas dans n'importe quelles conditions, alors soyez force de proposition !!!

Et pour cela, préparez-vous, anticipez et surtout, contactez-nous.

Contactez votre conseiller transmission sans plus attendre

Côte-d'Or



Alexis PARENT
03 80 68 66 54
alexis.parent
@cote-dor.chambagri.fr



Amélie FERCOQ
03 80 68 66 84
amelie.fercoq
@cote-dor.chambagri.fr

Doubs - Territoire de Belfort



Claude VERNOTTE
03 81 65 52 51
cvernotte
@agridoubs.com

Haute-Saône



Laetitia FAYARD
03 84 77 14 22
laetitia.fayard
@haute-saone.chambagri.fr

Jura



Jean-Yves GRABY
03 84 35 14 14
jy.graby
@jura.chambagri.fr



Eric MENOUILARD
03 84 35 14 14
eric.menouillard
@jura.chambagri.fr

Nièvre



Carole SIMON
03 86 93 40 15
carole.simon
@nievre.chambagri.fr



Christophe BOSSARON
06 80 17 22 79
christophe.bossaron
@nievre.chambagri.fr

Saône-et-Loire



Manon JASSERAND
07 72 04 13 93
mjasserand
@sl.chambagri.fr

Yonne



Marc ABONNET
03 86 94 21 95
m.abonnet@yonne.chambagri.fr

**Point
Accueil
Transmission**

Anticiper et agir pour l'avenir



Actualité

Le relevé de carrière inter régimes

Le relevé de carrière inter régimes est un moyen sûr de disposer d'une information personnelle et individualisée sur l'ensemble de vos droits à la retraite tout au long de votre carrière !

Depuis votre espace personnel sur le site de la MSA, accédez aux informations en lien avec les principaux régimes de retraite obligatoires et complémentaires auxquels vous avez cotisé.

Un code couleur très simple vous permet de visualiser :

- * les périodes enregistrées en vert
- * les années sans information en rouge
- * les traitements en cours en bleu
- * et les périodes incomplètes en jaune

Dès que vous constatez une anomalie, n'attendez pas, sollicitez la mise à jour de votre carrière depuis le service info-retraite.fr ou contactez les organismes concernés. Vous pouvez également télécharger votre relevé de carrière et l'imprimer.

Le relevé de carrière indique le nombre de trimestres pour votre génération, afin de bénéficier d'une retraite à taux plein (requis, acquis et à obtenir).

Si la carrière est entière, la retraite est versée à taux plein. En deçà, le montant de la retraite sera minoré, au-delà le montant sera majoré.

Important :

Pour valider un trimestre, il faut avoir perçu un certain revenu. Certaines périodes de maladie, chômage, permettent également de valider des trimestres. En cas de salaires insuffisants, certains trimestres peuvent apparaître à zéro.

Il n'est pas possible de valider plus de 4 trimestres par an. Si vous avez cotisé auprès de plusieurs régimes au cours d'une même année, seuls 4 trimestres seront retenus.

Le relevé de carrière recense les informations en lien avec chacun des régimes. En tant qu'exploitant agricole, vous y trouverez :

- * le nombre de trimestres acquis
- * le total des points retenus pour la retraite de base avec indication de la valeur du point
- * le total des points retenus au titre de la RCO (Retraite Complémentaire Obligatoire) avec indication de la valeur du point retenue

Le nombre de points sera multiplié par la valeur du point pour déterminer le montant annuel de la retraite.



Question à un juriste

Un bailleur averti en vaut 2 ...

Le bail à long terme (BLT) peut prendre plusieurs formes :

- * L'« **ordinaire** » d'une durée minimale de 18 ans (avec droit au renouvellement à l'issue de la période initiale par période de 9 ans)
- * Le **BLT de 25 ans minimum** (avec ou sans clause de tacite reconduction)
- * Le **BLT de carrière** (durée minimale de 25 ans, conclu jusqu'à l'âge légal de la retraite)

Pour le preneur/ locataire

- + **Stabilité du bail** : aucune reprise possible pendant la période initiale du bail.
- **Possibilité de majoration du fermage** (notamment en fonction de la durée du contrat).

Pour le bailleur/ propriétaire

- + **Possibilité de fixer un fermage supérieur** à celui du bail ordinaire.
- + Exonération partielle des **droits de donation** et/ou totale **d'impôt sur la fortune immobilière**.
- + **Comparativement à un bail rural ordinaire, la reprise des biens peut être simplifiée** :
 - * Le BLT de 25 ans sans clause de tacite reconduction prend fin à l'arrivée du terme,
 - * Le BLT de 25 ans avec clause de tacite reconduction (renouvelé d'année en année) peut être dénoncé sans motif en donnant congé 4 ans à l'avance.



Le BLT d'une durée de 25 ans sans tacite reconduction prend fin à l'arrivée du terme. Si l'exploitant n'a pas atteint l'âge de la retraite, il faudra **l'accord du propriétaire pour conclure un nouveau bail**. Pour le propriétaire, la **reprise n'est pas possible pendant la durée initiale du bail**.

Les parties peuvent convenir dans un BLT que les descendants du preneur **ne pourront pas bénéficier** d'une cession de bail.

N'hésitez pas à vous rapprocher d'un juriste ou d'un notaire, et n'oubliez pas qu'un bail de 9 ans peut toujours être **transformé** en BLT !



Outils à la transmission

Jeux sur le Renouvellement des Générations en Agriculture (RGA)

Beaucoup de chiffres circulent sur l'agriculture et son devenir. En 2020, sur la région BFC, l'étude de l'Observatoire Prospectif de l'Agriculture, conduite par la Chambre régionale d'Agriculture, la DRAAF et le CER-FRANCE, a fourni des données précises, y compris sur les enjeux pour demain.

En région, comme au niveau national d'ailleurs, le constat du vieillissement de la population agricole est clair (cf carte ci-dessous). Certes, on pourrait spéculer sur les causes, différencier les territoires ou les productions qui semblent, à cet instant, moins impactés que d'autres. A priori, oui, mais uniquement en terme d'échelle, pas de tendance...Et cela ne doit pas occulter les enjeux majeurs du RGA, qui transparaissent clairement.

En effet, sans prise de conscience et de volontarisme, la situation devrait se poursuivre (voire s'accroître) avec une baisse continue du nombre d'exploitations, comme démontré dans le tableau ci-contre.

Face à ces chiffres, le fatalisme pourrait être de mise ; accepter comme inéluctable cet état de fait d'une diminution, parfois drastique, des effectifs d'agriculteurs ; en d'autres termes : se résigner.

Mais, il est également possible d'essayer de mettre en place des conditions favorables pour enrayer, limiter cette érosion.

Certes, certains préalables sont indispensables pour favoriser le RGA : rentabilité des productions/filières, nécessaire restructuration, aspects humains/familiaux...

La baisse du nombre d'exploitants devrait se poursuivre (en %)

	Evolution réelle 2013-2018	Projection à dynamique constante		
		2018-2023	2023-2028	2018-2028
Côte d'Or	-8	-11	-13	-22
Doubs	-1	-4	-5	-9
Jura	-4	-6	-7	-13
Nièvre	-8	-10	-12	-21
Haute-Saône	-6	-8	-9	-16
Saône et Loire	-9	-11	-13	-22
Yonne	-8	-10	-12	-20

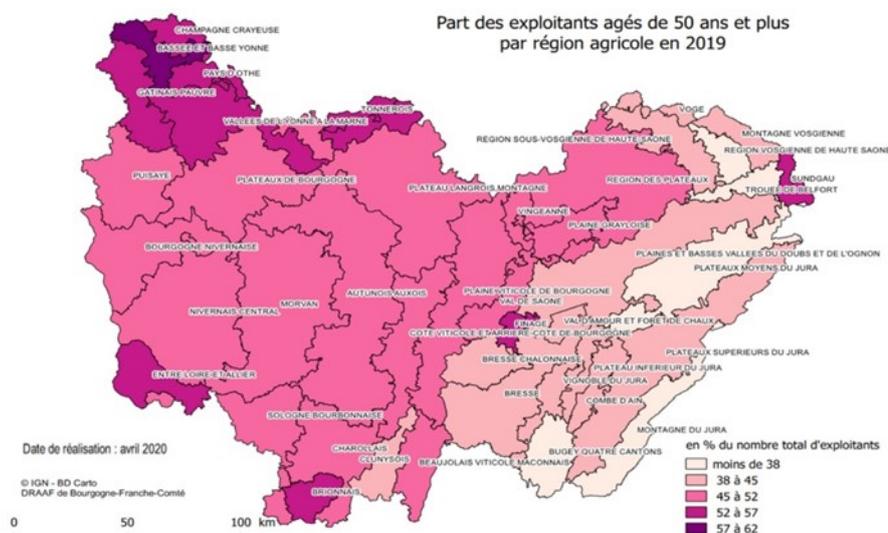
Mais il est tout aussi indéniable que le RGA soit lié à la volonté des exploitants, futurs cédants, de choisir le devenir de leur entreprise, volonté qui se doit d'être favorisée par l'environnement économique, social et territorial.

Dans tous les cas et quel que soit votre objectif, n'oubliez pas les préceptes ci-dessous qui contribuent à la réussite de votre projet :

- l'anticipation : importante pour se préparer, soi et l'entreprise, augmenter ses chances de trouver le « bon » repreneur ou associé, avoir la possibilité de se retourner.
- la préparation : des outils sont à votre disposition pour organiser cette transition et faciliter le passage de témoin.

Votre conseiller transmission est à votre disposition pour vous accompagner.

Près d'1 agriculteur sur 2 âgé de plus de 50 ans



EN BREF

Retraite :

Retrouvez toutes les informations sur la retraite sur www.msabourgogne.fr ou www.msafranchecomte.fr

Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité Agricole (DICA) :

Futurs retraités, pensez à retourner votre formulaire DICA au plus tard **3 ans** avant votre départ en retraite.

Contact : Point Accueil Transmission de votre département



A vos agendas

Selon le contexte sanitaire, des mesures pourront être applicables. **Il reste préférable de vous inscrire au préalable** afin d'être informé d'éventuelles modifications.

CÔTE-D'OR

Formation « Agir pour ma Cessation et Transmission d'Exploitation » : les 04/05 et 20/05/2022 à Pouilly en Auxois.

Formation de 2 jours durant lesquels sont abordés la fiscalité, les modalités juridiques de cession du foncier, les valeurs d'exploitations lors de la transmission d'une exploitation.

Contact : Alexis PARENT - Chambre d'Agriculture de Côte d'Or - 03 80 68 66 54

SAÔNE ET LOIRE

Réunion d'information sur la retraite et la transmission le 05/05/2022 à Saint Christophe en Brionnais (salle communale).

Interventions de la MSA : retraite(s) agricole(s), relevé de carrière, démarches etc. et de la Chambre d'Agriculture : transmission du foncier, gestion des baux, transmission sociétaire, démarches à réaliser, aides et outils existants etc.

Contact : Manon JASSERAND - Chambre d'Agriculture de Saône et Loire - 07 72 04 13 93



Ils cherchent une exploitation

Le Répertoire Départ Installation (RDI) est un outil permettant de mettre en relation des cédants et des preneurs. Vous aussi, proposez votre exploitation à céder et trouvez le jeune pour la reprendre, sur le site www.repertoireinstallation.com

COTE D'OR

Educatrice de jeunes enfants, **Blandine** s'engage progressivement dans une nouvelle vie professionnelle... en douceur comme les tisanes qu'elle crée à partir de plantes aromatiques et médicinales. Diplômée en 2021 (CS PPAM), elle recherche entre 3500 m2 et 1ha en Côte d'or (et départements limitrophes) pour débiter son activité. Le + de son projet : une gamme « bien-être animal ».

Contact : Chloé RIBET- 03 80 68 66 38

DOUBS

Après avoir travaillé en tant que salariée viticole et cogérante d'une animalerie, **Alexia**, 30 ans, a pour projet de s'installer avec des ânesses de race baudet du Poitou : transformation du lait en savon et autres cosmétiques, vente des ânes pure race débouffés, location d'ânes pour la randonnée ... Pour ce faire, elle est à la recherche de 5 à 10 ha dans un rayon de 45 km autour de Gilley.

Contact : Claude VERNOTTE - 03 81 65 52 51

YONNE

Pour **Aurélié et son mari**, leurs dernières expériences cumulées en gestion d'entreprise et de jardinier paysagiste les ont conduits naturellement à développer un projet d'installation. Pour finaliser leur projet, ils recherchent désormais une exploitation horticole avec vente directe sur la région Bourgogne.

Contact : Marc ABONNET - 03 86 94 21 95

NIEVRE

Mathieu, 18 ans, actuellement en Bac Pro en apprentissage souhaite poursuivre son BTS en apprentissage sur une exploitation en polyculture élevage (bovin et ovin si possible) dans le but de reprendre cette structure par la suite. C'est un jeune très motivé, travailleur, avec déjà 3 années d'expérience dans le milieu agricole.

Il recherche un contrat d'apprentissage de 2 ans pour BTS agricole avant la reprise de votre exploitation.

Contact : Christophe BOSSARON - 06 80 17 22 79

HAUTE-SAONE

Romain, 28 ans, est actuellement en BPREA. Il souhaite s'installer en vaches allaitantes avec transformation et vente directe d'une partie de la production. Il recherche, dans l'idéal, une exploitation d'une centaine d'hectares avec 60 vaches allaitantes sur le centre du département de la Haute-Saône.

Contact : Laetitia FAYARD - 03 84 77 14 22

Responsable de rédaction : Marc Abonnet, Chambre d'Agriculture de l'Yonne

Avec le soutien de nos partenaires

